

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 1^{er} Février 2021 – 20h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Matthias DAGON – Angélique FOURNIER – Joëlle LETERME
(a donné pouvoir à Roseline GOURDON)

Membre(s) absent(s) : /

Secrétaire de séance : Mme Eveline BONAMY

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ET ACHAT DE MATERIEL

**DISPOSITIFS « RECONQUÊTE DES CENTRES VILLES ET CENTRES BOURGS »
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET « RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ
D'UN BOURG-CENTRE » DE L'ÉTAT (DETR) :**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le dispositif « reconquête des centres villes et centres bourgs » initié par le Conseil Départemental qui permet d'accompagner et soutenir financièrement les communes dans une démarche globale de redynamisation et de reconquête de leur centralité afin de favoriser leur attractivité et ainsi permettre l'accueil de nouvelles familles.

Ce programme permet de bâtir un projet global pluriannuel (5 ans) qui s'appuie sur une étude préalable traitant obligatoirement des trois orientations d'aménagement suivantes :

- L'habitat
- La vitalité (commerces, services à la population...)
- Le cadre de vie (mobilité, patrimoine, équipement, prévention...).

Un dispositif similaire existe au niveau de la DETR, appelé « renforcement de l'attractivité d'un bourg-centre »

Madame le Maire souhaite que la commune de Boucé s'engage dans ces programmes. La première étape consiste à réaliser une phase d'études. Elle informe les élus que le recrutement du bureau d'études est soumis à la procédure des marchés publics. Dans cette attente, un devis est suffisant pour déposer la demande de financement au conseil départemental. Le cabinet d'architectes « Boris Bouchet Architectes » a été contacté et a fourni un devis d'un montant HT de 37 700,00 €.

Par ailleurs, le projet ayant reçu le soutien de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, l'étude pourra être financée à hauteur de 60% par le conseil départemental.

Après échanges et délibération, avec 10 voix « pour » et 3 « abstentions », le conseil municipal :

- Décide le lancement de la phase « études »
- S'engage à inscrire la dépense d'honoraires au budget primitif 2021 selon le devis de 37 700,00 Euros HT,
- Demande à Madame le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental ainsi qu'auprès de l'Etat au titre de la DETR.

DISPOSITIF SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE : ACHAT D'UN TRACTEUR-TONDEUSE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Boucé est éligible au dispositif « Solidarité départementale » qui concerne les 100 communes les plus défavorisées du département, au regard de trois indicateurs : le potentiel fiscal, l'effort fiscal et la voirie.

A ce titre, la commune de Boucé peut prétendre à une aide financière de 50% pour toute dépense d'investissement (travaux aux bâtis ou acquisitions d'équipements ou de matériels) plafonnée à 10 000€ HT, soit une subvention de 5 000€ maximum.

Compte-tenu que l'actuel tracteur-tondeuse date de 2005 et qu'il y a lieu de le changer avant qu'il soit complètement hors d'usage, Madame le Maire propose l'acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide l'acquisition d'un tracteur-tondeuse,
- Demande à Madame le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021 suivant devis d'un montant de 15 900 € HT, déduction faite de la reprise de l'ancien.
- Demande à Madame le Maire de déposer auprès du conseil départemental une demande de subvention dans le cadre du dispositif de solidarité départementale

DETR - PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE AUX TRAVAUX AUX ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX : TRAVAUX AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux sont prévus sur plusieurs bâtiments communaux et que les devis correspondants ont été validés lors d'une précédente réunion de conseil municipal.

Il s'agit des devis suivants :

- Remplacement de fenêtres et volets à l'école et la Mairie par l'entreprise CHOMET – DUMOND pour un montant HT de 24 037,00 €
- Travaux d'électricité à la Mairie par la SAS SOCIELEC JALIGNOISE pour un montant de 2 084,00 €
- Travaux d'électricité à la salle polyvalente par la SAS SOCIELEC JALIGNOISE pour un montant HT de 1 605,00 €
- Installation d'un conduit inox à la hotte de la cantine par la SARL THEVENET pour un montant HT de 2 478,10 €
- Remplacement et pose d'un cadran supplémentaire à l'église par la SARL HEURTECH pour un montant HT de 3 508,00 €
- Acquisition de deux cases de columbarium au cimetière pour un montant HT de 1 666,00 €

Soit un coût total HT de 35 378,10 €

Ces travaux ont été inscrits au budget 2020 et seront réalisés au cours du 1^{er} semestre 2021. Certains ont déjà fait l'objet de demandes de subventions au Conseil Départemental et au Conseil Régional.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal demande à Madame le Maire de déposer une demande de subvention DETR dans le cadre du programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux, à hauteur de 35 % du montant des devis soit 12 382,34 €.

CONVENTIONS ATDA

La commune de Boucé adhère aux missions de base de l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier). L'ATDA est donc considérée comme sous-traitante de la commune. Afin d'être en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), il y a lieu de signer deux nouvelles conventions d'assistance informatique avec l'ATDA :

- Une convention d'assistance informatique : support technique
- Une convention d'assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission d'actes à l'Etat

Conformément à l'article 23 des statuts de l'ATDA, ces conventions d'assistance informatique sont conclues à titre gratuit.

Le conseil municipal a donné son accord.

ÉCOLE DE BOUCÉ – RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Depuis 2013, le temps scolaire est organisé sur 4,5 jours, incluant le mercredi matin. Toutefois depuis 2017, par dérogation, il est possible de fonctionner sur un rythme de 4 jours.

Ainsi, en date du 6 Juillet 2017, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a accordé cette dérogation à la commune de Boucé pour un fonctionnement sur 4 jours. La dérogation arrivée à échéance en juin 2020, a été prolongée d'un an en raison de l'épidémie de covid, soit jusqu'en juin 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, s'est prononcé pour la poursuite de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2021. Le renouvellement de cette dérogation sera donc sollicité.

DÉPART A LA RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL

Christine Boutonnat, cantinière, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Août 2021. Le conseil municipal a clairement exprimé sa volonté de maintenir la préparation des repas sur place et donc de recruter une nouvelle cantinière. Mme le Maire a fait part de la candidature de Christine Feyfeux, aide-cantinière, à ce poste.

QUESTIONS DIVERSES

Logement communal n° 3 « Le Moulin de la Presle » : le logement sera vacant au 20 Avril prochain. Florian Pautonier, agent communal, est intéressé pour louer ce T4 dès que possible. Madame le Maire propose au conseil municipal un loyer mensuel de 400 €, proposition acceptée à l'unanimité par les membres présents.

Formation d'intégration : la période de stagiarisation de Florian Pautonier, agent technique, arrive à échéance. En vue de sa titularisation, il a suivi la formation d'intégration d'une durée de 5 jours, dispensée par le Centre de gestion de la Fonction Publique.

Domages à l'église suite à la sécheresse 2019 : une déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama suite à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune.

L'expert mandaté par Groupama a constaté les fissures mais, après examen, a conclu qu'elles n'étaient pas causées par la sécheresse. Suite à cette expertise, Groupama a refusé de prendre en charge le sinistre.

Madame le Maire a pris contact avec un autre expert afin qu'il réalise une expertise contradictoire. Le coût de cette 2nde expertise sera à la charge de la commune. Le conseil municipal a donné son accord pour faire réaliser une nouvelle expertise afin de défendre les intérêts de la commune.

Conseil communautaire - le Maire fait part aux élus de certaines décisions prises lors du conseil communautaire du 25 Janvier 2021 :

- Réaménagement d'un ensemble immobilier à Varennes-sur- allier (Friche Moreux : 8 900 m² de superficie totale sur un terrain 3 has) avec comme objectif, l'accueil d'entreprises dont l'activité serait plus spécifiquement dédiée à la logistique.
- Aménagement d'un bâtiment situé à l'entrée de la Friche Moreux d'une superficie de 320 m² dont la vocation serait d'en faire un bâtiment à vocation économique (accueil d'activités artisanales, commerciales...).
- Modification des règles d'attribution de l'aide économique « Fonds Région Unie » (partenariat créé en juin 2020 entre la Banque des Territoires, les collectivités territoriales et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour soutenir les acteurs économiques touchés par les conséquences de la pandémie de COVID-19). Un avenant a été signé pour prolonger le dispositif Fonds Région Unie jusqu'au 30 juin 2021 (date du nouveau terme du régime d'exemption COVID) et modifier les critères d'éligibilité de l'aide relative aux « Avances remboursables ».

Bornes incendie : le SDIS a répertorié 2 bornes incendie en anomalie sur la commune.

Etang communal : de nouvelles fuites ont été constatées après remise en eau progressive. Un nouveau devis est en attente.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mardi 23 Mars à 20h00 (19h30 si présentation du centre social de Jaligny par sa directrice)